



10 RUE FREDERIC MISTRAL - 26290 DONZÈRE
Téléphone : 04 75 49 70 30 - Fax : 04 75 51 55 38
E-mail : mairie@donzere.net

Note Synthétique Compte Administratif 2024



Budget annexe Eau



Mairie de Donzère - 10 Rue Frédéric Mistral - 26290 DONZÈRE - Tél. : 04 75 49 70 30
E-mail : mairie@donzere.net / www.donzere.fr

   [Ville de Donzère](#)

Table des matières

Introduction :.....	2
1. Section d'exploitation	3
1.1 Les recettes réelles d'exploitation	3
1.2 Les dépenses réelles d'exploitation.....	4
2. Section d'investissement	5
2.1 Les recettes d'investissement.....	5
2.2 Les dépenses réelles d'investissement.....	6
3. Résultats de l'exercice	7
4. Ratios d'analyse financière	8

Introduction :

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section d'exploitation ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

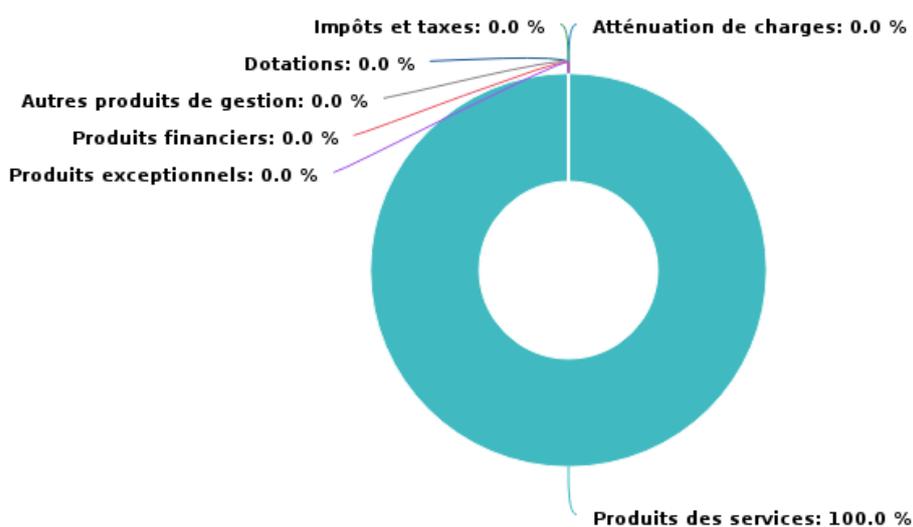
1. Section d'exploitation

1.1 Les recettes réelles d'exploitation

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve exclusivement :

- Les produits des services.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 69 388 €, elles étaient de 107 922 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	60 796 €	107 922 €	69 388 €	-35,71 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes d'exploitation	60 796 €	107 922 €	69 388 €	-35,71 %

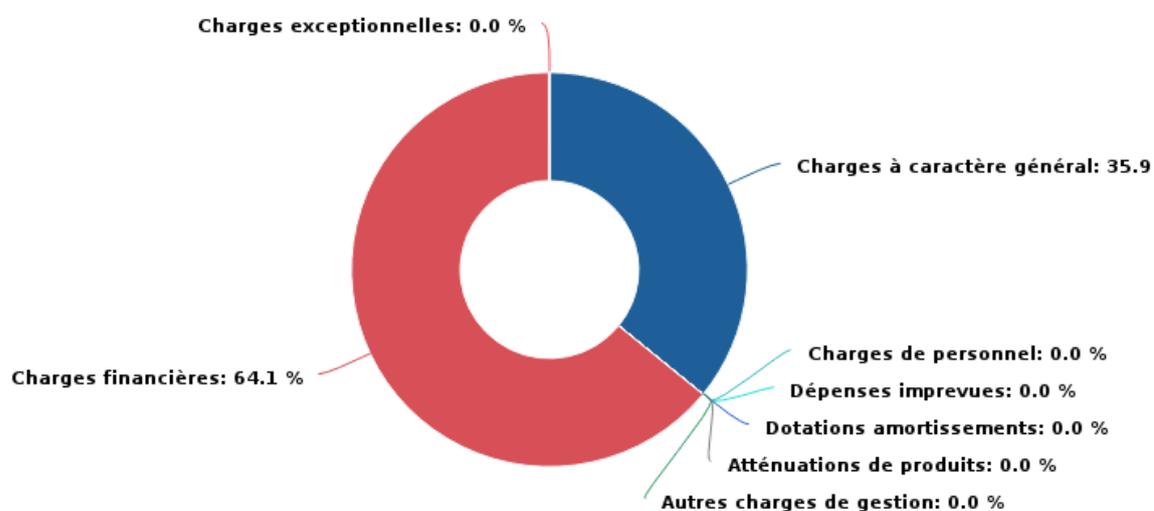
1.2 Les dépenses réelles d'exploitation

Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les charges à caractère général ;
- Les charges financières.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à un montant total de 14 944 €, elles étaient de 37 536 € en 2023.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges de gestion	1 172 €	26 938 €	5 364 €	-80,09 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	11 574 €	10 598 €	9 580 €	-9,61 %
Autres dépenses	5 045 €	0 €	0 €	0 %
Total Dépenses d'exploitation	17 791 €	37 536 €	14 944 €	-60,19 %

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section d'exploitation qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

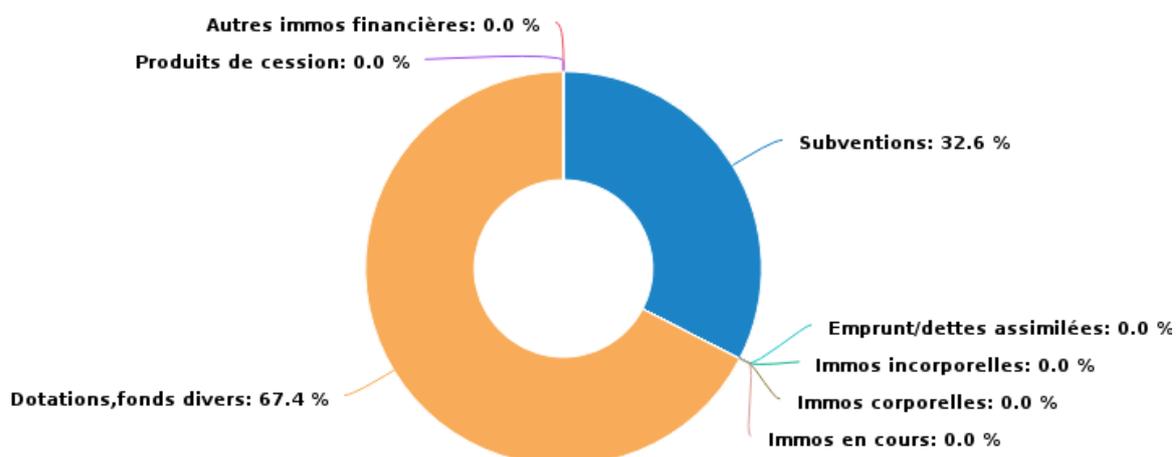
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...);
- L'excédent d'exploitation capitalisé (l'imputation des excédents de la section d'exploitation);
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 103 885 €, elles étaient de 13 107 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Subvention d'investissement	0 €	13 108 €	33 862 €	158,35 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	70 023 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	70 023 €	0 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	0 €	13 108 €	103 885 €	692,59 %

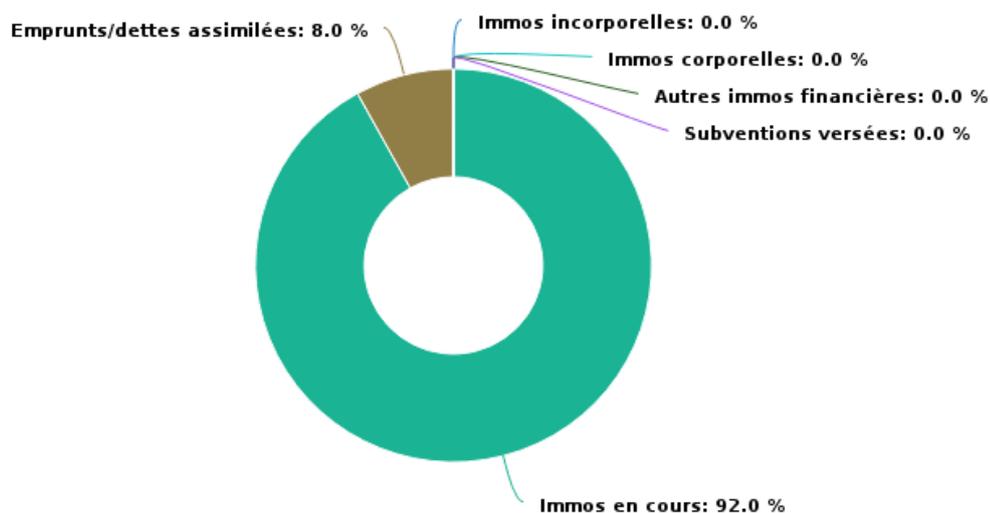
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 295 114 €, elles étaient de 39 494 € en 2023.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations en cours	16 872 €	15 252 €	271 376 €	1 679,28 %
Emprunts et dettes assimilées	21 812 €	22 754 €	23 737 €	4,32 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	1 488 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	38 684 €	39 494 €	295 114 €	647,24 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	57 751 €	81 887 €	24 136 €
Section d'investissement	307 612 €	146 692 €	-160 920 €
Total	365 363 €	228 578 €	-136 785 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	0 €	122 199 €	-
Section d'investissement	0 €	66 563 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	57 751 €	204 086 €	146 334 €
Section d'investissement	307 612 €	213 255 €	-94 357 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	0 €	0 €	-
Section d'investissement	123 798 €	363 665 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	57 751 €	204 086 €	146 335 €
Section d'investissement	431 410 €	576 920 €	145 510 €
Total	489 161 €	781 005 €	291 845 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section d'exploitation sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

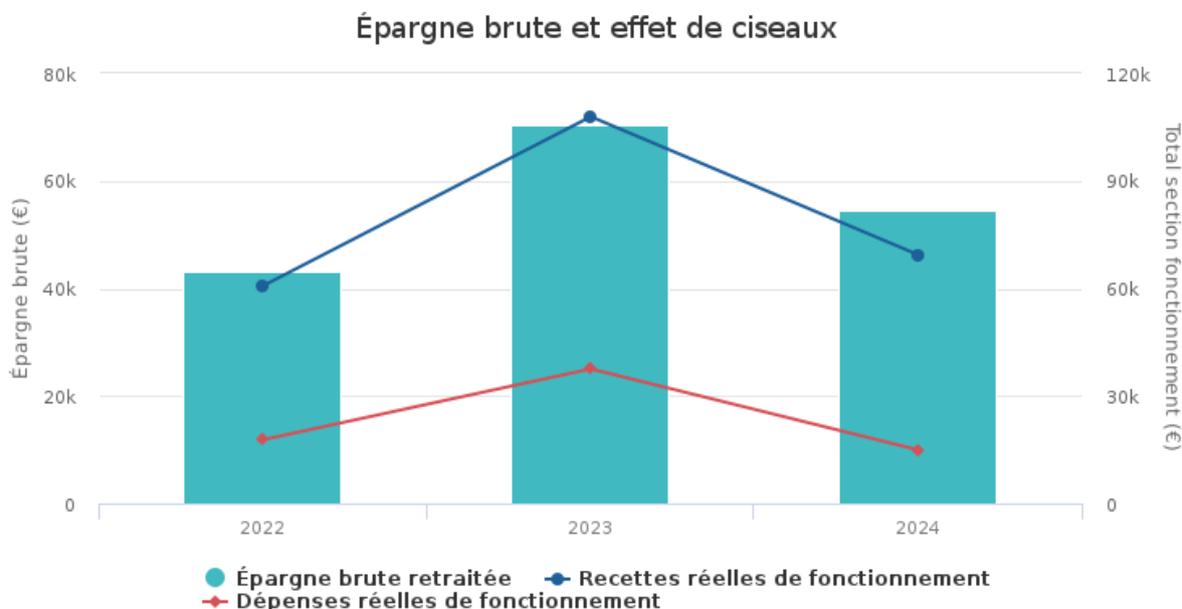
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section d'exploitation (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes Réelles d'exploitation	60 796	107 922	69 388	-35,71 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Dépenses Réelles d'exploitation	17 791	37 536	14 944	-60,19 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	0	- %
Epargne brute (€)	43 005	70 386	54 444	-22,65%
Taux d'épargne brute %	70,74 %	65,22 %	78,46 %	-
Amortissement du capital de la dette	21 811 €	22 754 €	23 737 €	4,32%
Epargne nette (€)	21 194 €	47 632 €	30 707 €	-35,53%
Encours de dette	268 628 €	245 874 €	222 136 €	-9,65 %
Capacité de désendettement	6,25	3,49	4,08	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles d'exploitation progressent plus rapidement que les

recettes réelles d'exploitation, un effet de ciseau se créé, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

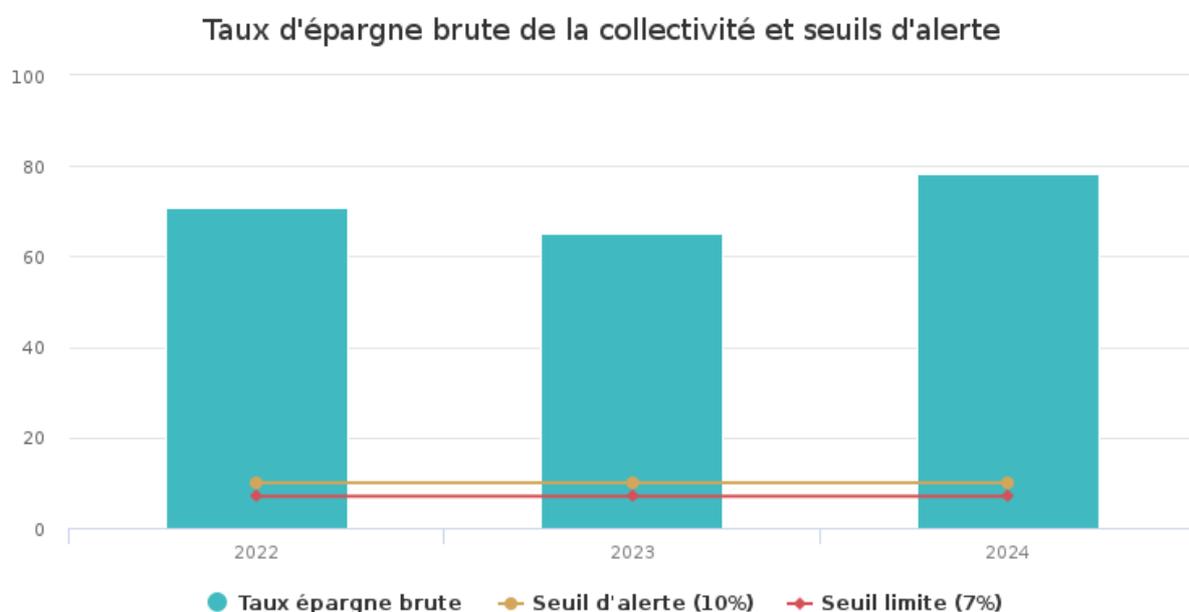


Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles d'exploitation de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

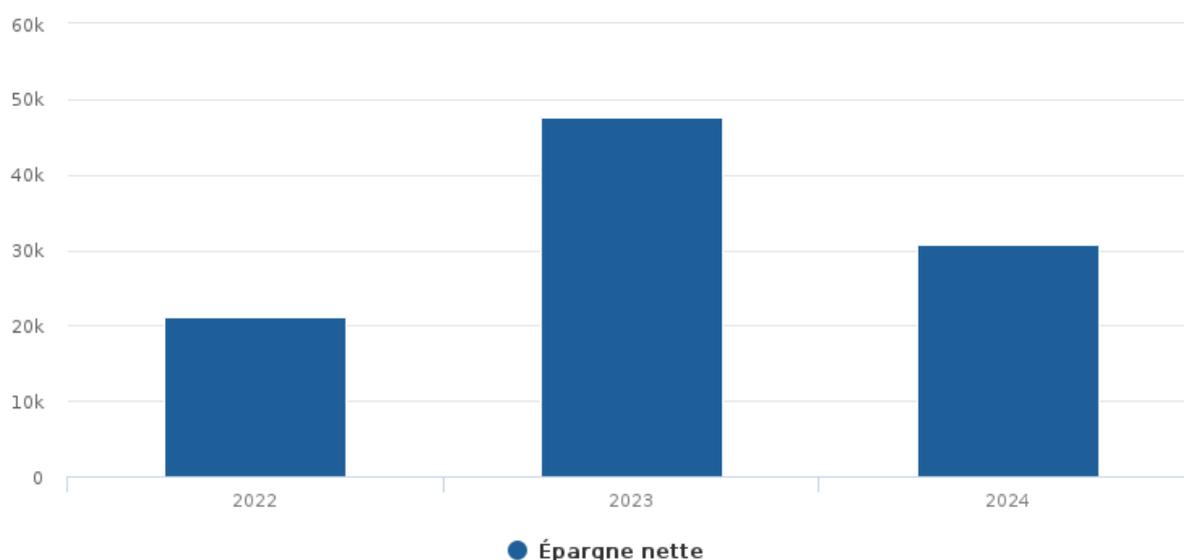
Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2022 (DGCL - Données DGFIP).



Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section d'exploitation à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).

Capacité de désendettement de la collectivité

